

République Française

**Centre Départemental de
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale
de Tarn et Garonne**

Date de convocation
9 décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice :	26
Présents :	14
Procurations :	5
Votants :	19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 17 décembre, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances.

Présents : M. DEPRINCE, Président ; MMES. ARRESTIER, BEDOS, HEBRAL, LE CORRE, PIZZINI, MM. BRIOIS, JEANJEAN, LAABID, LABRUYERE, MERIEL, PAILLARES, PEZOUS, PONS.

Excusés : MMES BOURDONCLE, COULON, IUS, SINOPOLI, MM. CASTELLA, DELACHOUX, LAMOLINAIRIE, TELLIER, VAISSIERES, VIGOUROUX.

Avait donné procuration : MME BOURDONCLE à M. DEPRINCE, MME COULON à MME ARRESTIER, MME IUS à MME LE CORRE, M. TELLIER à M. PEZOUS, M. VIGOUROUX à M. PAILLARES.

Assistait également à la séance : M. LORENZO, directeur du CDG.

Objet : Proposition de mise en place d'une nouvelle convention en vue de réaliser les récolelements réglementaires des collectivités suite aux élections municipales

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du patrimoine, et notamment les dispositions relatives aux archives publiques ;

Vu les obligations légales incombant aux communes en matière de gestion, de conservation et de transmission des archives communales ;

Considérant que le récolelement des archives communales constitue une procédure légale obligatoire à l'issue de chaque mandat municipal, consistant en un inventaire exhaustif des documents communaux produits ou reçus durant le mandat, formalisé par un procès-verbal de décharge et de prise en charge signé entre le maire sortant et le maire entrant, et qu'il vise à garantir la continuité administrative ainsi que la responsabilité juridique et pénale des élus en matière d'archives ;

Considérant la nécessité, au moment des élections municipales, de renforcer l'accompagnement des collectivités territoriales dans la réalisation de ces récolelements réglementaires ;

Considérant le projet de mise en place d'une nouvelle convention relative au récolelement des archives communales, élaborée en concertation avec les Archives départementales du Tarn-et-Garonne (AD82) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres,

- **approuvent** le principe de la mise en place d'une nouvelle convention, à destination des collectivités du département, relative à la réalisation des récolements réglementaires des archives communales à l'issue des élections municipales ;
- **autorisent** le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout document, acte ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait à MONTAUBAN, le 17 décembre 2025

Pour copie conforme à l'original.

LE PRESIDENT,

Jean-Luc DEPRINCE.

